



université PARIS-SACLAY

UE EVA : ENGAGEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

L'UVSQ propose chaque semestre une UE engagement qui valide 3 ECTS au sein de l'ensemble des cursus de formation.

Dans le cadre du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, « les établissements d'enseignement supérieur (...) valident, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 et qui relèvent de celles de celles attendues dans son cursus d'études. ». La circulaire du 23 mars 2022 conforte la dimension donnée à l'engagement étudiant.

Contacts

Responsable pédagogique de l'UE : Katia Radja

Responsables administratives de l'UE : Delphine Arnold

@ue.engagement.vu@uvsq.fr

Conditions requises pour s'inscrire

» Avoir déjà effectué au minimum 6 mois d'engagement avant le début de l'UE

Tout étudiant de licence ou de master **déjà engagé** dans une des activités mentionnées à l'article L-611-9

- » au sein d'une **association** régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- » **activité professionnelle**,
- » **activité militaire dans la réserve opérationnelle**,
- » **engagement de sapeur-pompier volontaire**,
- » **service civique**
- » **étudiants bénéficiant d'un mandat électif** au sein de l'UVSQ, aux conseils centraux ou de composantes.

Pour les associations, il s'agit des associations agréées de l'UVSQ ou de toute autre association loi 1901 à condition qu'elle respecte les principes de laïcité en vigueur à l'Université.

L'engagement d'un étudiant dans le cadre d'un enseignement ne pourra pas donner lieu à une valorisation universitaire par le biais de cette UE.

Vérifiez dans votre maquette de diplôme à quel(s) semestre(s) vous pouvez choisir de vous inscrire. L'UE est proposée au semestre pair et impair mais les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises et ne devront pas avoir été valorisées par ailleurs notamment par un projet personnel (vous ne pouvez vous inscrire qu'une seule fois par cycle).

[Formulaire de demande d'inscription à l'UE](#)

[Accès au formulaire](#)

Pour le 1^{er} semestre 2025/2026 : Candidatures à effectuer avant le 28 septembre (inclus) pour les licences et les masters.

DEBUT DES COURS : mercredi 01/10/2025

Pour le 2nd semestre 2025/2026 : Candidature à effectuer avant le 31 janvier 2026 (inclus) pour les licences et les masters.

DEBUT DES COURS : mi-février 2026

Un étudiant ayant eu l'accord pour son inscription ne pourra pas changer d'UE.

Programme prévisionnel de l'UE

L'UE proposera un panorama de différentes formes d'engagement ainsi que des outils pratiques que vous pourrez utiliser au cours de votre engagement (gestion de projet). Les cours auront lieu en distanciel sauf la séance 1 et 7 en présentiel. Veillez bien à ce que votre emploi du temps soit compatible avec les séances en présentiel

- 31 Ko, DOCX">> **Télécharger le programme détaillé de l'UE Engagement (2ème semestre 2025-2026)**

Les sujets abordés au cours de l'UE :

- » Comment valoriser les compétences acquises lors de son engagement ?
- » Management et gestion de projet
- » L'engagement au sein de l'Université
- » L'engagement auprès de l'Etat (armée, réserviste, service civique) et des collectivités
- » Poursuivre son engagement
- » Travail sur le rapport d'activités et le projet

Modalités pratiques

- » **Répartition horaire** : 14h de cours e mercredi
- » **Nombre de crédits** : 3 ECTS/semestre
- » **Code de l'UE** : UETRENGP (semestre pair), UETRENGI (semestre impair)
- » **Lieu et horaire des CM** : les mercredis de 18h à à 20h - **Merci de bien vérifier si vous pouvez être disponible pour les regroupements en présentiel.**
- » **Début des cours** : pour le 1er semestre en octobre et pour le 2sd semestre en janvier
- » **Modalités d'inscription** : candidature par formulaire (voir formulaire de demande d'inscription ci-dessus) puis inscription pédagogique réalisée par les scolarités

Modalités de contrôle des connaissances

» **Une partie de la notation (60 %) portera sur l'engagement effectif de l'étudiant et des compétences développées dans le cadre de cet engagement.** Un rapport d'activité/de projet écrit sera attendu (trame du rapport à venir) de 5 à 10 pages précisant les activités développées par l'étudiant dans le cadre de son engagement, la description d'une situation type et son analyse, un axe d'amélioration ainsi que les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant dans l'exercice de ces activités. Pour les associations 1901, le rapport comprendra une partie où les activités de l'étudiant seront attestées par un des membres du bureau de l'association dont il est adhérent. Le rapport sera à rendre à la séance 7 . Une double lecture sera effectuée.

L'engagement doit être notable et conséquent afin de faire ressortir les différentes expériences que vous aurez pu acquérir tout au long de vos missions par la rédaction d'un rapport d'activité de minimum 5 pages.

» **Un oral sur le rapport d'activités est évalué à hauteur de 30%**

» **Participation : 10 % de la note**

Pour poursuivre

Vidéo

Documents

Lecture sur la valorisation des compétences :

● Les compétences reconnues par les recruteurs (PDF)

● Trouver les mots justes pour convaincre (PDF)

Podcast

Enregistrement réalisé lors de la soirée restrospective des associations de l'UVSQ le 14 /11/2017 sur l'expérience associative animé par Marmite FM revenant sur les expériences de personnalités associatives étudiantes.

[>> Ecouter l'émission](#)